



Séance ordinaire du 4 mars 2024

- 6.2. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2018-508 avec la Caisse Desjardins de la Rouge
- 6.3. Nommer monsieur Daniel Parisien, à titre de chauffeur journalier 2 – poste saisonnier
- 6.4. Nommer monsieur René Verfaillie, à titre de chauffeur journalier 2 – poste régulier temps complet
- 6.5. Autorisation pour la participation au Forum des communautés forestières
- 6.6. Modification des dates des séances pour les mois d'avril à décembre 2024 ----- *retiré*
- 6.7. Accepter la soumission de Direct Média Plus pour la conception d'un nouveau site internet
- 6.8. Accepter l'offre de Me Daniel Kochenburger pour représenter la municipalité en tant qu'intervenante (conservatoire) dans la cause de l'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge
7. Sécurité publique
 - 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 5 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet – agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
 - 7.2. Accepter l'offre de service en consultation pour l'achat d'un véhicule de type autopompe-citerne pour le service incendie
8. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 8.1. Adoption du bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2023
 - 8.2. Permission de voirie et entente d'entretien
 - 8.3. Formation de base pour la conduite de niveleuse par le CFP de Mont-Laurier
 - 8.4. Adoption du règlement numéro 2024-557 portant sur l'économie de l'eau potable
 - 8.5. Location d'un tracteur pour le balayage des rues et le fauchage des fossés
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
 - 9.1. Renouvellement des membres pour le comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - 9.2. Demande de dérogation mineure – Lot 6 175 223 du cadastre du Québec, 16 chemin des Perches
10. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 10.1. Demande de subvention dans le cadre de projets en développement culturel



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

- 11. Correspondance
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3 **RÉSOLUTION 2024-03-064**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 FÉVRIER 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 **RÉSOLUTION 2024-03-065**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE
FÉVRIER 2024

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de février 2024, au montant de 253 291,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 **RÉSOLUTION 2024-03-066**
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-
508 AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt numéro 2018-508 vient à terme le 11 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de procéder au refinancement dudit règlement d'emprunt avec la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 84 100 \$ au taux de 6,23 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER.ÈRES



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

6.3 **RÉSOLUTION 2024-03-067**
NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL PARISIEN, À TITRE DE
CHAUFFEUR-JOURNALIER 2 – POSTE SAISONNIER

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de nommer monsieur Daniel Parisien, à titre de chauffeur-journalier 2 – **poste saisonnier**, et ce à compter du mois d’avril 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.4 **RÉSOLUTION 2024-03-068**
NOMINATION DE MONSIEUR RENÉ VERFAILLIE, À TITRE DE
CHAUFFEUR-JOURNALIER 2 – POSTE RÉGULIER TEMPS COMPLET

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d’embaucher monsieur René Verfaillie, à titre de chauffeur-journalier 2 – **poste régulier temps complet**, et ce à compter du 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5 **RÉSOLUTION 2024-03-069**
FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT que le forum des communautés forestières se tiendra le 22 avril 2024 au Centre des congrès de Lévis, sous le thème Gestion des forêts par les communautés : il est temps de passer à l’action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d’autoriser monsieur Jacques Allard, maire, et monsieur Raynald Stockless, conseiller à assister au forum des communautés forestières.

Que les frais d’inscription, d’hébergement, de repas et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.6 **RÉSOLUTION 2024-03-**
MODIFICATION DE LA DATE DES SÉANCES ORDINAIRES POUR
LES MOIS D’AVRIL À DÉCEMBRE 2024

Point retiré

6.7 **RÉSOLUTION 2024-03-070**
ACCEPTER L’OFFRE DE DIRECT MEDIA PLUS POUR LA
CONCEPTION D’UN NOUVEAU SITE INTERNET

CONSIDÉRANT que le site internet de la municipalité a besoin d’une mise à niveau afin d’être plus convivial et accessible à de nouvelles plateformes;



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'offre de Direct Média Plus au montant de \$ 5 850, plus les taxes applicables, pour la conception d'un nouveau site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.8

RÉSOLUTION 2024-03-071

ACCEPTER L'OFFRE DE ME DANIEL KOCHENBURGER POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION EN TANT QU'INTERVENANTE (CONSERVATOIRE) DANS LA CAUSE DE L'URGENCE DE L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la fermeture de 20h à 08h tous les jours du service d'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge est loin d'être une solution acceptable;

CONSIDÉRANT que si le ministère de la Santé et des Services sociaux met à exécution cette décision, les citoyens et citoyennes de la Rouge n'auront plus accès à un service de soin de santé un tant soit peu convenable pour une région éloignée comme la nôtre;

CONSIDÉRANT la distance additionnelle de la Municipalité versus les autres municipalités de la MRC pour rejoindre les différents services d'urgences assurés par les hôpitaux;

CONSIDÉRANT que, d'une part, la fermeture de 20h à 08h tous les jours de notre hôpital ne fera qu'exacerber le taux d'occupation des autres en plus de diminuer, encore, la qualité des soins offerts à la population et que, d'autre part, exiger à une population fragile et vieillissante comme la nôtre de faire une heure et demi de route dans la noirceur, la neige et les intempéries en cas d'urgence, est carrément déraisonnable;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire être reconnue comme partie intervenante (conservatoire) dans la cause de l'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de Me Daniel Kochenburger pour représenter la Municipalité de L'Ascension en tant qu'intervenante (conservatoire) dans le dossier de l'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge et ce au montant forfaitaire de 2\$ par habitant, dont la Municipalité compte 959 habitants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

7.1

RÉSOLUTION 2024-03-072

AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 5 À L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 5 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'approuver le décompte no. 5 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 346 332.31 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.2

RÉSOLUTION 2024-03-073

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE EN CONSULTATION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE DE TYPE AUTOPOMPE-CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT les besoins du service incendie d'acquérir un camion de type autopompe-citerne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter l'offre de services en consultation de monsieur Jonathan Raymond pour procéder aux démarches nécessaires pour l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1

RÉSOLUTION 2024-03-074

ADOPTION DU BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2

RÉSOLUTION 2024-03-075

PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable ci-après nommé « Ministère »;



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la Municipalité de L'Ascension demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2024 et qu'elle autorise Madame Kim Hut, directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000,00\$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes conclues.

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2024-03-076
FORMATION DE BASE - CONDUITE DE NIVELEUSE PAR LE CFP
DE MONT-LAURIER**

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité pour un opérateur de niveleuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter la soumission du Centre de Formation Professionnelle Mont-Laurier, pour former des candidats à la conduite d'une niveleuse, au montant de 4 564 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.4

**RÉSOLUTION 2024-03-077
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-557 PORTANT SUR
L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le règlement numéro 2024-557 portant sur l'économie de l'eau potable, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

8.5 **RÉSOLUTION 2024-03-078**
LOCATION D'UN TRACTEUR POUR LE BALAYAGE DES RUES ET
FAUCHAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT les besoins d'équipements pour procéder au balayage des rues et au fauchage des fossés de la municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts élevés de requérir une entreprise pour procéder au balayage des rues et au fauchage des fossés;

CONSIDÉRANT les mêmes besoins de la Municipalité de la Macaza;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de procéder à la location d'un tracteur et des accessoires nécessaires pour le balayage des rues, en partenariat avec la Municipalité de La Macaza, et ce pour un montant de 12 670 \$ payable à 45% pour la Municipalité de L'Ascension et à faire l'acquisition d'une brosse pour le balayage des rues en au coût d'environ 1 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

9.1 **RÉSOLUTION 2024-03-079**
RENOUVELLEMENT DES MEMBRES POUR LE COMITÉ
CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT l'article 8 du règlement numéro 1998-335 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 11 du même règlement, mentionnant la durée du mandat des membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de :

RENOUVELER le mandat des membres suivants pour une période d'un an soit jusqu'au mois de mars 2025,

Pierre Bouchard	poste 1
Éric Valiquette	poste 3
Serge Sirard	poste 5

et pour une période de deux ans, soit jusqu'au mois de mars 2026
AJOUTER les membres suivants :



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

Johanne Aubin	poste 2
Karl Tanton	poste 4
Daniel Kochenburger	poste 6

Monsieur Raynald Stockless est président du Comité Consultation en Urbanisme à titre d'élu, monsieur le Maire, Jacques Allard est membre d'office et l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.2

**RÉSOLUTION 2024-03-080
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 175 223 DU
CADASTRE DU QUÉBEC, 16 CHEMIN DES PERCHES**

CONSIDÉRANT que la demande concerne un garage qui a été construit non conformément au permis demandé;

CONSIDÉRANT que le garage est d'une superficie plus grande que la résidence, donc est un bâtiment de grande envergure et donc non permis à la réglementation dans le zonage VIL II.

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 7 février 2024;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de refuser une dérogation mineure pour la propriété située au 16, chemin des Perches (lot 6 175 223 du cadastre du Québec) concernant un garage de dimension non conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.1

**RÉSOLUTION 2024-03-081
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE PROJETS EN
DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

CONSIDÉRANT que l'offre culturelle dans notre municipalité est faible et aurait besoin d'enrichissement;

CONSIDÉRANT que les activités culturelles sont importantes dans le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté;

CONSIDÉRANT que la culture favorise la cohésion sociale et citoyenne;

CONSIDÉRANT que la culture contribue aux relations intergénérationnelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser madame Julie St-Denis, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, à déposer une demande de financement dans le cadre de



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

l'appel de projets en développement culturel pour les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle avant la date limite, soit le 4 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

11 CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 RÉOLUTION 2024-03-082

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Marc St-Pierre, M.A.P.,Adm.A.
Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim



Séance ordinaire
du 4 mars 2024

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Marc St-Pierre, directeur général et greffier trésorier par intérim de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marc St-Pierre, M.A.P., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire